

Département
de l'Eure

Arrondissement
des Andelys

Canton
De
Gisors

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTHEVERNES

27420

Tél-fax : 02.32.55.61.31
Permanences : Le lundi et le jeudi

mail : mairie.authevernes@wanadoo.fr
www.authevernes.fr

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Date de convocation : 24/03/2014

Date d'affichage : 24/03/2014

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf mars à 9h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Authevernes proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- 1- MAZUEL Jacques
- 2- ROSSET Michel
- 3- LE HIR Yves
- 4- CRETE Christophe
- 5- CHARTON Odile
- 6- GEFFROY Jean-Claude
- 7- DANJOU Hervé
- 8- NEYT Teddy
- 9- DERLY Pascal
- 10- LE GALL Valérie
- 11- BLOUIN James

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel ROSSET, le plus âgé de l'assistance, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer :

Jacques MAZUEL, Michel ROSSET, Yves LE HIR, Christophe CRETE, Odile CHARTON, Jean-Claude GEFFROY, Hervé DANJOU, Teddy NEYT, Pascal DERLY, Valérie LE GALL, James BLOUIN.

Dans leur fonction de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi comme secrétaire de séance M. Teddy NEYT.

Département
de l'Eure

Arrondissement
des Andelys

Canton
De
Gisors

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTHEVERNES

27420

Tél-fax : 02.32.55.61.31
Permanences : Le lundi et le jeudi

mail : mairie.authevernes@wanadoo.fr
www.authevernes.fr

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 et 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévus par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

James BLOUIN	10	dix

M James BLOUIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. James BLOUIN, élu Maire, à l'élection du 1^{er} adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Jean-Claude GEFFROY	10	dix

M Jean-Claude GEFFROY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

Département
de l'Eure

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTHEVERNES

Arrondissement
des Andelys

27420

Canton
De
Gisors

Tél-fax : 02.32.55.61.31
Permanences : Le lundi et le jeudi

mail : mairie.authevernes@wanadoo.fr
www.authevernes.fr

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. James BLOUIN, élu Maire, à l'élection du 2^{ème} adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Michel ROSSET	10	dix

M. Michel ROSSET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Il est procédé ensuite à l'élection des délégués du Conseil Municipal qui représenteront la commune et siégeront au comité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Syndicats suivants :

S.I.E.G.E. :

- Titulaire : James BLOUIN
- Suppléant : Christophe CRETE

SIVOS de Vesly :

- Jean-Claude GEFFROY
- Michel ROSSET

Syndicat des Eaux du Vexin Normand

- Teddy NEYT
- Yves LE HIR

Syndicat Intercommunal de l'Aérodrome d'Etrépagny :

- Hervé DANJOU
- Yves LE HIR

Département
de l'Eure

Arrondissement
des Andelys

Canton
De
Gisors

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTHEVERNES

27420

Tél-fax : 02.32.55.61.31
Permanences : Le lundi et le jeudi

mail : mairie.authevernes@wanadoo.fr
www.authevernes.fr

Membres du Centre Communal d'Action Sociale :

- Michel ROSSET
- Valérie LE GALL
- Jacques MAZUEL
- Odile CHARTON

Membres des commissions au sein de la commune :

1- Commission TRAVAUX et BATIMENTS COMMUNAUX :

- M.ROSSET – T.NEYT- JC.GEFFROY

2 – Commission VOIRIE et ENVIRONNEMENT :

- M.ROSSET – C.CRETE – P.DERLY

3 – Commission ESPACES VERTS :

- H.DANJOU – Y.LE HIR – O.CHARTON – J.MAZUEL – JC.GEFFROY

4 – Commission SECURITE:

- Y. LE HIR – T.NEYT – C.CRETE

5 – Commission URBANISME:

- P.DERLY – J.MAZUEL – M.ROSSET – C.CRETE – Y.LE HIR – H.DANJOU

6 – Commission LOISIRS, CULTURE et SOCIALE :

- J.MAZUEL – O.CHARTON – V.LE GALL – M.ROSSET – T.NEYT

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes :

M. le Maire expose que pour le nouveau mandat, les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes doivent être déterminées dès maintenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le Maire percevra son indemnité au taux maximal de 17% de l'indice brut 1015 et que les adjoints percevront leurs indemnités au taux maximal de 6,60 % de l'indice brut 1015.

La séance est levée à 11h30.